



## Compte-rendu audience – bilatérale du 23 avril 2026

Présents : Mme Lajus DASEN, Mme Martinez, directrice de cabinet, M. Sanchez SG. Pour la FSU des Landes, Cathy Vigneau-Lafargue, Camille Sabathé et Nicolas Fayemendy.

La FSU des Landes a été reçue en bilatérale ce jeudi 23 avril pour discuter de thématiques précises mais aussi pour faire remonter des difficultés dans certains établissements, apporter ou permettre la mise en œuvre de solutions et rappeler nos mandats sur les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.

En FSU, nous avons repris la problématique des remboursements des frais de déplacement sachant que certains budgets sont déjà vides et que d'autres ont été baissés comme nous l'a indiqué le Secrétaire général. La DSDEN va reprendre le système de calcul car nous avons relevé que les frais sont revus à la baisse par rapport à l'an passé. Cependant, ils ont fait attention car nous avons déjà dit que ce remboursement tardif posait problème aux personnels précaires et le nécessaire a été fait normalement.

Nous avons également parlé de l'école inclusive et des difficultés qui perdurent. Il manque toujours des heures d'accompagnement individuels pour des élèves ce qui n'est pas entendable. Nous avons à nouveau évoqué notre demande de protocole d'harmonisation dans la gestion des AESH sur les PIAL-PAS et avons dit que nous ferions une proposition qui sera à discuter et à construire ensemble. La DSDEN a répondu qu'à la rentrée prochaine il y aura un GT (groupe de travail) sur l'école inclusive qui se tiendra vers octobre/novembre. La FSU des Landes ayant été à l'initiative d'une bilatérale spécifique AESH / École inclusive entre les OS (organisations syndicales) qui siègent dans les instances en octobre 2025, nous accueillons positivement ce futur GT.

Le recrutement du référent santé mentale est encore en cours car c'est un poste où tout est à construire.

Le bilan du PAS que nous demandons régulièrement sera fait lors de la plénière de la F3SCT le 28 mai.

Sur le 2<sup>nd</sup> degré, nous avons parlé de la problématique de la réorientation notamment en cours de 2<sup>nd</sup>e GT. Certaines réorientations n'ont pas pu se faire car il y a une date butoir qui n'était pas connue des établissements. La DSDEN sera plus explicite concernant cette date l'an prochain et va regarder attentivement les réorientations notamment pour éviter des décrochages scolaires et déscolarisation.

Nous avons évoqué des situations spécifiques pour lesquelles des retours ont été faits directement aux établissements scolaires concernés. Cela nous a permis de revenir sur

les effectifs chargés sur certains niveaux en collège. Nous avons également rappelé que le protocole local d'évaluation en collège n'était pas obligatoire.

Le problème du bâti scolaire a été pointé car la chaleur s'installe de plus en plus tôt. La DSDEN va ré interpeler de son côté le conseil départemental concernant les collèges notamment.